



DÉLIBÉRATION N° 16

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2026**

OBJET : Adoption du Budget Supplémentaire de l'exercice 2026 du CCAS

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	10
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 11 juin 2026 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 22 juin 2026, dans le bureau du CCAS situé au rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'administration du CCAS de Levallois.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Monsieur Frédéric DUPONT
Monsieur Yvon LEVECQ, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Monique FOLLIAU, Madame Stéphanie MARTINET, Madame Laurence PETIT
Administratrices nommées par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON
Monsieur Bastien GUIMARD, Administrateur nommé, par Madame Marie COMBELLE

Administrateur absent: /

Administratrice excusée:

Madame Marie-Paule BLADIER, Administratrice nommée

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui a été publié électroniquement
le 23 JUIN 2026

**ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE
DE L'EXERCICE 2026
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 82.213 modifiée du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le Budget Primitif de l'année 2026 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), adopté le 17 décembre 2025,

Vu le Compte Financier Unique du CCAS de l'année 2025 approuvés par le Conseil d'Administration du 22 juin 2026,

VU le projet de Budget supplémentaire de l'exercice 2026 du CCAS proposé par Madame la Présidente,

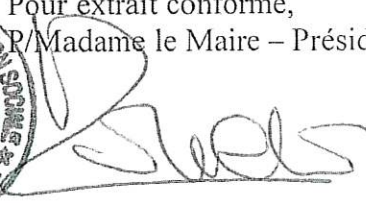
DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : D'adopter le Budget supplémentaire du budget de l'année 2026 du Centre Communal d'Action Sociale annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme,
P/Madame le Maire – Présidente,


Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Acte publié électroniquement
le **23 JUIN 2026**

Accusé de réception en préfecture
092-269200424-20260622-20260616-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026